

Ligue de l'Ile de France F.S.C.F.

Règlement du championnat d'été NATATION

SAISON 2010 - 2011

ART. 1

Le championnat de la L.I.F. est organisé par la Ligue de l'Ile de France de la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.) sous les règlements de la F.I.N.A. et les règlements généraux de la F.S.C.F.

ART. 2

Tous les participants doivent être licenciés F.S.C.F. pour la saison en cours.

Des contrôles de licences seront effectués :

- soit au bord du bassin
- soit d'après les listes du secrétariat de la L.I.F.

ART. 3 Catégories d'âge, épreuves et distances

Les catégories d'âge, communes aux garçons et aux filles, sont données, ainsi que les distances, dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIES	DISTANCES et STYLES de NAGE								
	Papillon		Dos		Brasse		Crawl		4 Nages
	50	100	50	100	50	100	50	100	100
2002 et après			X		X		X		
2001 - 2000	X		X		X		X	X	X
1999 - 1998	X		X		X		X	X	X
1997 - 1996	X		X		X		X	X	X
1995 - 1994	X		X		X		X	X	X
1993 - 1992 - 1991	X		X		X		X	X	X
1990 - 1980	X		X		X		X	X	X
1979 et avant			X		X		X		X
	RELAIS NAGE LIBRE								
	4 x 50 M					4 x 100 M			
1998 et après	x								
1997 - 1994						x			
1993 et avant						x			

Un nageur ne pourra participer qu'à deux épreuves plus éventuellement un relais.

Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification du relais.

Des remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée et déclarée au juge arbitre avant le départ de la course.

ART. 4 Sélection

Les temps pris en compte pour la qualification devront être arrêtés le **2 MAI 2011**.

ART. 5 Participants

Les 5 ou 6 premiers (En fonction du nombre de couloir de l'établissement) toutes divisions confondues de chacune des épreuves du classement du Critérium Fédéral de natation, seront sélectionnés pour disputer le championnat de la Ligue de l'Ile de France.

Les listes de contrôles parviendront aux associations le **06 MAI 2011**.

Les associations font par de leur choix (**2 styles ou distances au maximum** par nageur sans limite de classement) en retournant la liste de contrôle par e-mail pour le **11 MAI 2011**.

Une liste des qualifié(e)s par club sera adressée par e-mail pour le **17 MAI 2011**.

ART. 6 Droits d'engagements.

Ils sont fixés à 2,50 € par nageur et par équipe de relais. Ils sont perçus en fin de saison sur un état récapitulatif. Cette facture doit être réglée dans les 15 jours par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la LIF.

ART. 7 Réunions

Le championnat se déroulera à la piscine de DRANCY

Club ACCUEILLANT : J A D
Le 22 MAI 2011

Ouverture des portes 13 H 30

ART. 8 Fiches de courses

Les fiches de courses seront préparées par la Commission Natation de la L.I.F. d'après les résultats du Critérium qui vous seront communiqués.

Les séries seront effectuées par catégories d'âge et d'après le classement du Critérium Fédéral.

POUR LES RELAIS :

➔ Les fiches de course correspondant au relais devront être déposées avant le départ de la première course.

Attention : Elles doivent être « blanches » pour les Garçons et de « couleurs » (peu importe celle-ci) pour les filles

Aucune nouvelle fiche ou modification ne sera admise sauf cas de force majeure signalé avant le départ du relais.

ART. 9 Ordre des épreuves

Les épreuves seront nagées dans l'ordre suivant :

50 M	Crawl	Fille / Garçon née en 1998 et après
100 M	Crawl	Fille / Garçon
50 M	Papillon	Fille / Garçon
50 M	Brasse	Fille / Garçon
50 M	Crawl	Fille / Garçon née en 1997 et avant
4X50 M	Relais	Fille / Garçon
100 M	4 Nages	Fille / Garçon
50 M	Dos	Fille / Garçon
4X100M	Relais	Fille / Garçon

ART. 10 Récompense

Le premier de chaque épreuve sera déclaré champion de la Ligue de l'Île de France de la F.S.C.F., et recevra une médaille d'or, le second recevra une médaille d'argent, et le troisième une médaille de bronze.

ART. 11 Comportement et tenue vestimentaire

Les nageurs doivent avoir un comportement conforme à l'esprit sportif
Ils doivent aussi se présenter avec une tenue correcte au départ d'une épreuve.
Le juge arbitre pourra refuser un nageur pour un comportement inadapté lors d'une épreuve ou s'il estime que sa tenue n'est pas décente (Tatouages excessifs, maillot inapproprié, etc.).

ARTICLE 12 : Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque de 75€ remis à la Commission LIF de Natation. Cette dernière statuera sur le bien fondé de cette requête. En cas de rejet de la réclamation, cette somme restera acquise à la Fédération Sportive et Culturelle de France.

ARTICLE 13 : Forfait

Tout forfait de nageur engagé sera pénalisé d'un point (par nage et par nageur).

Tout forfait non déclaré une demi-heure avant le premier départ de la compétition sera pénalisé de trois points (par nage et par nageur).

ART. 14 Juge Arbitre

Le Juge Arbitre sera désigné par la commission LIF.

ART. 15 Divers

Tout cas non prévu au présent règlement sera étudié par la commission L.I.F.